



## Déclaration préalable FSU

À l'ordre du jour de cette séance du CSA figurent en point pour consultation numéro 2 les principes de répartition des services infirmiers, sans même attendre la fin des consultations des représentantes des personnels infirmiers dans le cadre d'un cycle de 3 GT dont 2 seulement ont eu lieu, et sans attendre de recevoir leur relevé de conclusions. Vous imposez le transfert d'une partie du service des infirmières du second sur le premier degré à moyens constants, ce qui revient à dépouiller le second degré. L'ensemble des élèves du premier comme du second degré a besoin de la présence des personnels infirmiers, et saupoudrer les moyens ne fera qu'augmenter les dysfonctionnements. Cette façon de procéder montre deux choses : votre occupation principale consiste à répartir la pénurie, et les GT ne sont qu'une façade de dialogue social et ne changent rien aux décisions déjà actées avant même qu'ils n'aient lieu.

Les contraintes budgétaires fortes imposées par le ministère sont difficile à supporter par les personnels, dont les conditions de travail se dégradent significativement depuis des années et dont le pouvoir d'achat est en chute libre à l'heure actuelle. La réforme des retraites aura un impact négatif sur le montant des pensions des agents de l'Éducation Nationale et les obligera à travailler plus longtemps dans des conditions difficiles, sans aménagements. Le pacte, loin d'être une revalorisation, constituera pour celles et ceux qui le signeront un surcroît de travail ; l'introduction d'une contractualisation de l'activité d'agents de la fonction publique constitue un précédent inquiétant dans le sens d'une destruction du cadre statutaire des enseignant.e.s. Le pacte proposé dans les LP constitue le bras armé de la réforme de la voie professionnelle ; le profond remodelage de la carte des formations et la mise en concurrence des personnels entre eux génèrent une grande souffrance au travail. Et la réforme du bac, appliquée cette année pour la première fois, a entraîné une désorganisation générale de la scolarité de l'ensemble des élèves de lycée et un sentiment aigu de perte de sens du travail.

Dans un tel contexte, l'absence de médecin du travail a pour grave conséquence un nombre de dossiers lourds en attente. Nous constatons qu'un certain nombre de collègues en situation de handicap n'a pas bénéficié de bonifications lors du mouvement intra académique, ce qui risque de provoquer des problèmes durant l'année scolaire qui vient.

L'offre de formations 2023-24 hors temps de travail explose ; la FSU déplore que les thématiques contenues dans ces formations et indispensables à l'exercice de nos métiers ne soient pas situées sur le temps de travail. Pour rappel, la DEPP reconnaît un temps de travail hebdomadaire de 43 h en moyenne pour les enseignants, qui ont besoin de ce temps de vacances.

Le document sur le recrutement des contractuels est à lui seul un aveu d'impuissance face à la perte d'attractivité des métiers de l'enseignement, qui confirme les analyses portées par la FSU depuis des années. Il serait par conséquent pertinent d'interroger la politique disciplinaire à l'oeuvre dans notre académie et absolument unique en France, consistant à multiplier les CAPA disciplinaires sur des situations qui devraient être traitées différemment. Le raidissement du rectorat sur des positions de principe sans prise en compte de l'aspect humain des situations ne peut qu'être contre productif.

La FSU rappelle son exigence de réévaluation du point d'indice et de reconstruction des grilles salariales, seules mesures à même de surmonter la crise de recrutement et le manque de personnel généralisé dans l'Éducation Nationale.